

# LES PRISONS S'OUVRENT AUX JOURNALISTES, L'OPACITÉ PERSISTE

 **Sarah Bosquet**

06 mars 2023 *Maj: 06 mars 2023*



ILLUSTRATION DE FRANÇOIS DETTWILLER

Société

## Aux Baumettes 2, sous le verniss d'une prison nouvelle génération

**Pour faire face aux polémiques et redorer son image, l'administration pénitentiaire tente de maîtriser sa communication en entrouvrant ses portes. Malgré la volonté de transparence affichée, des journalistes témoignent d'obstacles persistants sur le terrain, qui mettent à mal le traitement de l'actualité carcérale.**

Le 15 novembre 2022, un restaurant ouvre aux Baumettes, la célèbre prison de Marseille : les Beaux Mets emploient des détenus en cuisine. Ce n'est pas la première activité d'insertion organisée en prison, mais pour celle-ci, la couverture médiatique est impressionnante. La soixantaine d'articles publiés foisonne de descriptions pittoresques du restaurant, de sa carte "haut de gamme", de témoignages réjouis de cuistots incarcérés et de leurs formateurs. Plusieurs reprennent les éléments du communiqué de presse du ministère de la Justice, **publié en amont** de l'ouverture de cet "*établissement bistronomique*". Les reportages et la dépêche AFP soulignent le côté insolite du lieu : "*J'ai déjeuné à la prison des Baumettes*" chez *Télérama* ; "*On a testé les Beaux Mets*" pour *Actu.fr* ; "*Le premier restaurant en prison de France*" dans un reportage vidéo de la *Provence*. De *Radio France* au *Point*, l'ensemble de la presse est enthousiaste – à part le journal indépendant *CQFD* qui **pointe** un "*greenwashing carcéral*". Les reportages flatteurs continuent d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui, **par exemple chez *Ouest-France***.

Sortir

# Cuisine et réinsertion : j'ai déjeuné à la prison des Baumettes

3 minutes à lire

Virginie Félix

Publié le 04/12/22 mis à jour le 05/12/22

Partager    **Rubrique "Sortir"**

Télérama, 4 décembre 2022

# DU "DEVOIR DE TRANSPARENCE" À LA STRATÉGIE DE COM'

Certes, les "belles histoires" liées à l'univers carcéral existent... mais l'engouement pour celles-ci doit aussi beaucoup à une communication rodée. En amont de l'ouverture au public, plusieurs visites de presse ont été organisées par l'association Festin, porteuse du projet de réinsertion, et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille. La porte du restaurant s'ouvre d'abord en exclusivité pour l'AFP et *la Provence*. *"On m'a laissé rentrer à condition que le sujet ne sorte que dix jours plus tard, raconte à Arrêt sur images le journaliste de la Provence concerné, Pierre Korobeinik. Il y avait une relation de confiance entre l'administration pénitentiaire et la rédaction, qui avaient déjà travaillé ensemble."* Sur place, les responsables de l'association et les agents de l'administration pénitentiaire expliquent aux journalistes quels détenus souhaitent rester anonymes. *"Mais personne ne m'a dit «on n'aborde pas tel ou tel sujet». Les détenus qui étaient là voulaient bien parler, insiste Pierre Korobeinik. Franchement, c'était presque un reportage normal."*



# Marseille : Les Beaux Mets, le premier restaurant de France dans une prison va ouvrir aux Baumettes

Les Beaux Mets, premier restaurant de France dans les murs d'une prison, ouvre au public le 15 novembre. Fruit d'un chantier d'insertion avec les détenus, il permettra à tous de déjeuner au sein de l'établissement pénitentiaire

Par Pierre KOROBEINIK



**"Presque un reportage normal"**

La Provence, 7 novembre 2022

Deux jours plus tard, un deuxième déjeuner rassemble une quinzaine d'autres médias. *"Certes, il y avait un côté un peu voyage de presse organisé, décrit à ASI une journaliste présente – ayant requis l'anonymat. Mais ce jour-là, on a pu interroger des détenus sans avoir quelqu'un sur nos talons."* Un exemple de cadre de reportage sous contrôle, qui doit permettre à l'administration pénitentiaire de redorer l'image de la prison. L'enjeu principal : pallier les difficultés chroniques de recrutement. *"Malgré d'importants efforts en termes de communication [...] les métiers de la pénitentiaire semblent encore être mal connus et peu visibles, déplorait un rapport parlementaire* en janvier 2022. *Ils souffrent en outre de nombreuses idées reçues, fondées sur des clichés erronés et éloignés des réalités du monde pénitentiaire."*

Difficile de déminer les polémiques à peu de frais et le retour éternel du **spectre de la prison 4 étoiles**. Encore plus de nier les atteintes structurelles aux droits fondamentaux, la corruption des agents ou les violences carcérales.

L'administration pénitentiaire tente donc d'occuper le terrain des images.

*"Depuis quelques années, on est incités à faire remonter aux directions interrégionales les sujets qui pourraient faire l'objet d'un reportage dans nos établissements, témoigne auprès d'ASI Alexandre Bouquet, membre du bureau du Syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP) et directeur du centre pénitentiaire d'Avignon. L'idée est intéressante, malgré le côté un peu factice : ce sont seulement des sujets qui montrent ce qui va dans le bon sens en prison."*

Interrogée sur sa doctrine de communication, la direction de l'administration pénitentiaire met en avant son *"devoir de transparence et d'information sur ses activités"*.

LIRE AUSSI

---

**KARTING EN PRISON : "À FRESNES, LES DÉTENUS SOUFFRENT DANS LEUR CHAIR"**

Pour preuve de sa bonne volonté, quelques chiffres sont avancés : 1 200 demandes presse (des simples questions aux demandes de tournage) seraient traitées chaque année. Entre 2020 et 2022, 30 documentaires et reportages ont été tournés en prison - mais impossible d'obtenir les chiffres des années précédentes. *"J'ai été étonnée par la rapidité avec laquelle notre projet a été accepté, note auprès d'ASI Charlotte Lavocat, réalisatrice de la série documentaire PRISON(S) diffusée sur FranceTV Slash. "On a travaillé en bonne intelligence et on a pu faire des repérages assez vite. On ne nous a pas dirigés vers les prisons les plus pourries, c'est sûr. Mais sur place, on était surpris de la liberté qu'on avait pour se déplacer : on a pu s'immerger trois jours dans chaque quartier." L'ouverture des portes semble plus facile dans certaines prisons que d'autres... et dépendre des médias (selon des critères que l'administration n'a pas souhaité nous communiquer). "On nous a seulement refusé l'accès à un quartier de prévention de la radicalisation – alors que TF1 avait déjà pu y aller", remarque Charlotte Lavocat.*

## DES REPORTAGES SOUS CONTRAINTES

Pour tenter d'entrer en prison, les journalistes (titulaires de la carte de presse seulement) doivent solliciter le ministère de la Justice. Seules limites, en théorie : le respect du droit à l'image des prisonniers... et de certaines précautions. *"Les faits ou raisons qui ont conduit la personne à l'incarcération ne devront en aucun cas être précisés",* indique par exemple la **notice "réaliser un reportage"** du ministère. Ce n'est pas tout. Une fois à l'intérieur, *"le chef d'établissement [...] peut à tout moment demander l'arrêt temporaire ou définitif du reportage en cas d'incidents"*.

Mais il est aussi possible pour les journalistes, depuis un décret de 2016, d'accompagner un parlementaire utilisant son droit de visite. Là encore, ils sont astreints au respect de **multiples conditions** : ne pas être plus de cinq, apporter un nombre limité de caméras et d'appareils photos... et surtout, interdiction de réaliser des interviews de personnes détenues ou des personnels pénitentiaires. Concrètement, ils doivent se contenter d'assister aux échanges – sans pouvoir rebondir dessus. Un cadre strict dont l'interprétation peut néanmoins différer d'un établissement à l'autre : *"Certains directeurs d'établissement ont un esprit très militaire et appliquent les consignes de la hiérarchie à la lettre, constate auprès d'ASI Laure Anelli, rédactrice en cheffe de la revue Dedans-Dehors de l'Observatoire des prisons (OIP). Alors que certains sont des professionnels de la communication, d'autres ne voient pas l'intérêt de parler aux journalistes et vont faire le job a minima."*

Malgré l'interdit théorique, les journalistes profitent parfois de la visite pour interroger les fonctionnaires. Des tentatives qui peuvent parfois donner lieu à de vraies interviews, mais le plus souvent à des fins de non-recevoir. *"À la première question, la directrice, nommée depuis quelques semaines, nous a clairement dit : «je n'ai pas à vous parler»"*, se rappelle auprès d'ASI la journaliste Clara Martot. Elle s'était attachée à gratter "le vernis d'une prison nouvelle génération", lors d'une visite du député LFI Sébastien Delogu aux Baumettes. Dans son **reportage** publié par *Vice*, elle rappelle la récurrence *"d'incidents graves"* dans l'établissement, et restitue l'ambiance en décrivant les bâtiments et les interactions du député LFI avec des détenus.

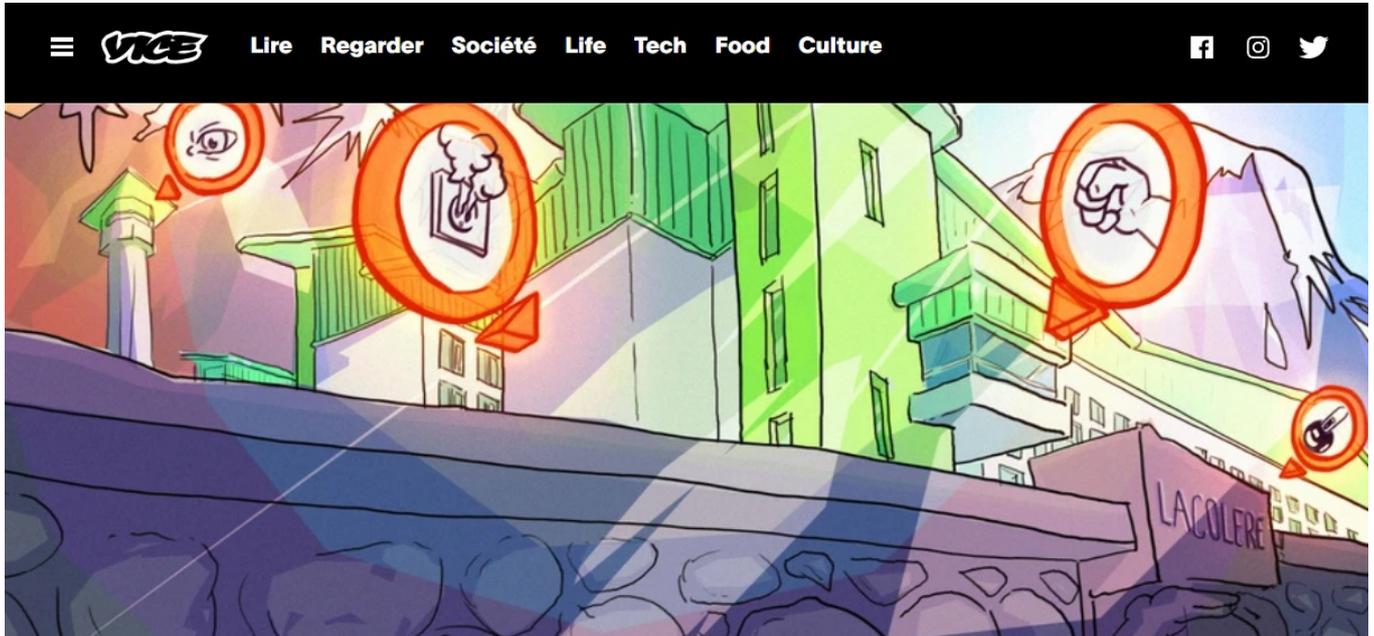


ILLUSTRATION DE FRANÇOIS DETTWILLER

Société

# Aux Baumettes 2, sous le vernis d'une prison nouvelle génération

L'établissement pénitentiaire a fait peau neuve en 2017 mais est déjà confronté à une surpopulation record et une série d'incidents graves.

**"Déjà confronté à une surpopulation record et à une série d'incidents graves"**

Vice, 21 septembre 2022

# PARCOURS BALISÉS ET ANGLES MORTS

Parfois, la prudence des directions dépasse le cadre prévu jusqu'à friser l'entrave. En octobre 2022, alors que la députée LFI Ségolène Amiot se rend à la maison d'arrêt de Nanterre pour y réaliser un contrôle nocturne, la directrice adjointe commence par refuser l'ouverture de cellules – au motif de l'heure tardive. Une scène improbable racontée par **Pierre Bafoil dans les Jours** : *"Elle nous a expliqué que les détenus avaient le «droit à la quiétude», rapporte-t-il. Il était 21 h, c'était un soir de match, de nombreuses fenêtres étaient encore allumées. Après avoir passé plusieurs coups de fil, elle nous a finalement dit qu'elle avait eu l'ordre de sa hiérarchie de ne pas accéder aux demandes."* En avril 2020, le député LFI Ugo Bernalicis avait saisi la justice après **s'être s'être vu refuser** l'entrée dans la maison d'arrêt de Lille-Sequedin, en pleine crise sanitaire.



Épisode n°3

— DANS LES PRISONS DE FRANCE

Lu ✓

Épisode n°5

## « Ici, c'est la bienveillance » : visite nocturne et entravée à Nanterre

La maison d'arrêt a refusé à une députée l'accès aux cellules occupées, en toute illégalité. « Les Jours » y étaient. Surréaliste.

### "Surréaliste"

Les Jours, 9 octobre 2022

Lors de contrôles inopinés, les agents doivent jouer du système D pour maintenir un semblant de contrôle. En commençant par de longs discours d'accueil. "On sait que c'est le moment où ils peuvent faire un peu de ménage, réorganiser les mouvements...", raconte à ASI Clara Monnoyeur, autrice de **plusieurs enquêtes sur le monde carcéral** pour StreetPress. Les visites elles-mêmes sont ensuite menées au pas de course. "Après nous avoir fait tout un laïus sur l'histoire de la prison, on nous a pressés pour nous faire avancer, en nous disant que sinon on n'aurait pas le temps de tout voir." Quand les visites sont annoncées, la pénitencière peut préparer le terrain avec plus ou moins de talent. "Lorsque la venue d'un ministre ou de grosses huiles est prévue, on sentait l'ambiance changer une semaine à l'avance, s'amuse auprès d'ASI l'ancien braqueur Khaled Miloudi, **devenu auteur** depuis sa sortie de prison en 2021. On vient dépoussiérer les plinthes, repeindre les coins qui attendent depuis quinze ans. Le jour J, personne n'est en promenade, on est tous rentrés dans nos cellules."



"Panne de chauffage et économies d'énergie sur le dos des détenus"

StreetPress, 13 janvier 2023

Si les parlementaires peuvent demander à ouvrir toutes les portes, la direction conserve souvent l'initiative du parcours, en les guidant tout au long de la visite. Objectif : mettre en valeur les espaces rénovés et éviter les confrontations gênantes. *"On nous a d'abord refusé d'aller au quartier des arrivants. Puis j'ai entendu la directrice lancer «c'est hors de question qu'ils croisent des détenus» alors que c'est ce qui aurait été le plus intéressant, témoigne Pierre Bafoil auprès d'ASI. C'est bête, parce que ça donne l'impression qu'il y avait des choses à cacher – alors que ce n'est pas forcément le cas."* La pénitenciaire peut par ailleurs interdire aux journalistes l'accès à certaines zones de la prison *"pour des motifs tenant au bon ordre et à la sécurité"*, par exemple : *"une mutinerie ou une prise d'otage, un décès, une inondation majeure, un incendie"*, précise la note de janvier 2017. Autre levier classique : l'ouverture d'une "cellule témoin", le plus souvent vide, spacieuse et en bon état – et ce même si la surpopulation de l'établissement est de notoriété publique.

D'après plusieurs témoignages, l'accès à certains espaces de la prison, comme le quartier disciplinaire (le "mitard") ou le quartier d'isolement, dépend aussi souvent de l'expertise et de la ténacité du parlementaire. *"On n'est pas dupes : on sait que pour les députés, c'est avant tout de l'affichage. Certains ne posent aucune question et se font simplement balader"*, soupire une journaliste. Réel intérêt ou pur outil de communication politique, il n'est en tout cas pas rare que des parlementaires sollicitent directement des journalistes pour qu'ils viennent couvrir leurs déplacements en milieu carcéral. C'est le cas par exemple de la sénatrice EELV Esther Benbassa, **habituée des visites surprises** médiatisées pour documenter les dysfonctionnements des établissements. La députée RN Edwige Diaz, elle, prévient volontairement. *"On annonce toujours notre venue, parce qu'on ne veut pas donner aux directeurs l'impression qu'on va les contrôler eux"*, explique l'élue à ASI en assumant *"être du côté des surveillants plutôt que celui des détenus"*.

# I QUAND LE DÉCOR S'AFFAISSE

En dépit des coups de serpillières et de peinture, certains détails restent difficiles à cacher : les yoyos (ficelles permettant des échanges de cellule à cellule) qui pendent aux fenêtres, la vétusté, la présence de nuisibles. *"On a vu des rats passer dans la cour de promenade. Mais ça a été l'occasion pour la directrice de décrire combien c'était difficile de lutter contre leur prolifération"*, décrit Clara Monnoyeur. Le vernis qui se craquelle, c'est aussi l'ambiance sonore : les cris lancés d'une fenêtre à l'autre, les prisonniers qui tambourinent aux portes de leurs cellules. Malgré les multiples angles morts inhérents au cadrage des visites, les journalistes interrogés voient au moins un avantage à l'entrée en prison : une approche plus concrète des conditions de détention à un instant T.

*"Ça ouvre les yeux sur des réalités délirantes"*, témoigne auprès d'ASI la journaliste du *Télégramme* Claire Staes. **À Rennes**, elle a appris que des détenus dormaient sur des matelas au sol avec un pull en guise d'oreiller. Et qu'il fallait parfois attendre plusieurs mois pour un rendez-vous chez le dentiste, malgré une rage de dents. Ailleurs, on découvre l'insalubrité des parloirs ou le fait que, dans certaines maisons d'arrêts, les prisonniers ne peuvent accéder aux douches que trois fois par semaine. *"L'intérêt de la visite va vraiment dépendre de comment le journaliste s'est préparé, documenté en amont. Puis s'il va interroger d'autres gens par la suite, pour croiser les informations recueillies"*, estime auprès d'ASI Pauline Petitot, journaliste chargée d'enquêtes à l'Observatoire des prisons.

L'édition numérique du  
lundi 6 mars 2023**Le Télégramme**

Se connecter

S'abonner

[Actualités](#) | [Bretagne](#) | [Chez Vous](#) | [Économie](#) | [Sports](#) | [Loisirs](#) | [Services](#)[Newsletters](#)

## La nuit à la prison de Rennes-Vezin, six surveillants pour 778 détenus **T**

Publié par [Claire Staes](#) le 02 janvier 2023 à 19h42

Diaporama

Catherine Glon, bâtonnière, Sylvie Robert, sénatrice, Mickaël Boutoux, député, ont exercé leur droit de visite à la prison de Rennes-Vezin, ce lundi 2 janvier. (Le Télégramme / Claire Staes)

### "Six surveillants pour 778 détenus"

Le Télégramme, 2 janvier 2023

*"Entrer en prison m'a permis de prendre en photo des documents intéressants : les tarifs des cantines, les vêtements interdits..."*, indique ainsi à ASI le journaliste de Rue89 Strasbourg Guillaume Krempp à propos d'une visite **menée avec un sénateur écologiste en juin 2022**. *"Mais après, il faut vérifier les témoignages, en recueillir d'autres, créer des relations de confiance. C'est un bon mode d'enquête, mais pris tout seul ce n'est pas suffisant."* Alors, quelques mois plus tard, il publie l'enquête *"Paroles de taulards"*. En 2014, lorsque l'accès des journalistes aux prisons et aux centres de détention était encore en discussion, l'ancien Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), Jean-Marie Delarue (qui y était favorable) avait cependant alerté les médias dans une **interview à Mediapart**. *"Il revient aux journalistes de réfléchir aux conditions d'accès : des visites Potemkine ne serviraient à rien. J'encourage une réflexion professionnelle sur la déontologie à adopter."* Principale limite à l'intérêt de ces reportages sous surveillance : le déplacement en groupe, qui rend quasiment impossibles les échanges en tête-à-tête.

S'abonner

**Rue89**  
Strasbourg

Enquêtes et informations locales

Édition abonnés



SOCIÉTÉ

## Parole aux taulards : enquête sur les conditions de détention de la prison de Strasbourg

Sept détenus ou ex-prisonniers racontent leurs conditions de détention à la maison d'arrêt de Strasbourg. Leurs descriptions offrent une contre-visite de la prison, de la cellule à la sortie de l'établissement pénitentiaire, en passant par la cour de promenade, l'atelier et le parloir.

**"Leurs descriptions offrent une contre-visite de la prison"**

Rue89 Strasbourg, 16 novembre 2022

# CONFRONTER L'ADMINISTRATION, MISSION PRESQUE IMPOSSIBLE

Au-delà des visites, les journalistes voulant écrire sur l'actualité d'une prison font face à un autre obstacle récurrent : l'accès à la parole pénitentiaire. Une seule sollicitation suffit rarement, et les réponses peuvent mettre plusieurs semaines à arriver. Des lourdeurs administratives qui s'accommodent mal du rythme de certaines rédactions. *"Nous, on doit faire un sujet dans la journée. On sait que pour une demande, on va devoir multiplier les mails. Alors on renonce parfois à le faire, parce que c'est usant, reconnaît auprès d'ASI Anthony Laurent, journaliste à France 3, coauteur d'une récente enquête* sur la mort d'un détenu à Saint-Étienne. *On laisse aux collègues de presse écrite, ceux qui ont un tout petit peu plus de temps ou de contacts que nous, le soin d'aller gratter."*

Il y a aussi les fins de non-recevoir – des refus d'interviews purs et simples, dont les motifs sont rarement détaillés. *"Dans le cadre d'une enquête sur les brouilleurs, des directeurs nous ont affirmé qu'ils avaient reçu la consigne de ne pas répondre. On a pris la décision de sortir l'information quand même, un mois plus tard. C'est dommage, car il y a un risque que l'article soit trop à charge",* déplore Claire Staes. Autre exemple symptomatique au cours d'une enquête de *StreetPress* : *"La chargée de communication de l'administration avait refusé de répondre, en nous expliquant qu'on aurait dû la contacter au moins trois semaines plus tôt, témoigne Clara Monnoyeur. On a rapporté cet échange en bas de l'article. Elle nous a rappelé dans les cinq minutes qui ont suivi la publication, pour nous assurer qu'elle n'avait jamais dit cela."*



L'édition numérique du  
lundi 6 mars 2023

**Le Télégramme**



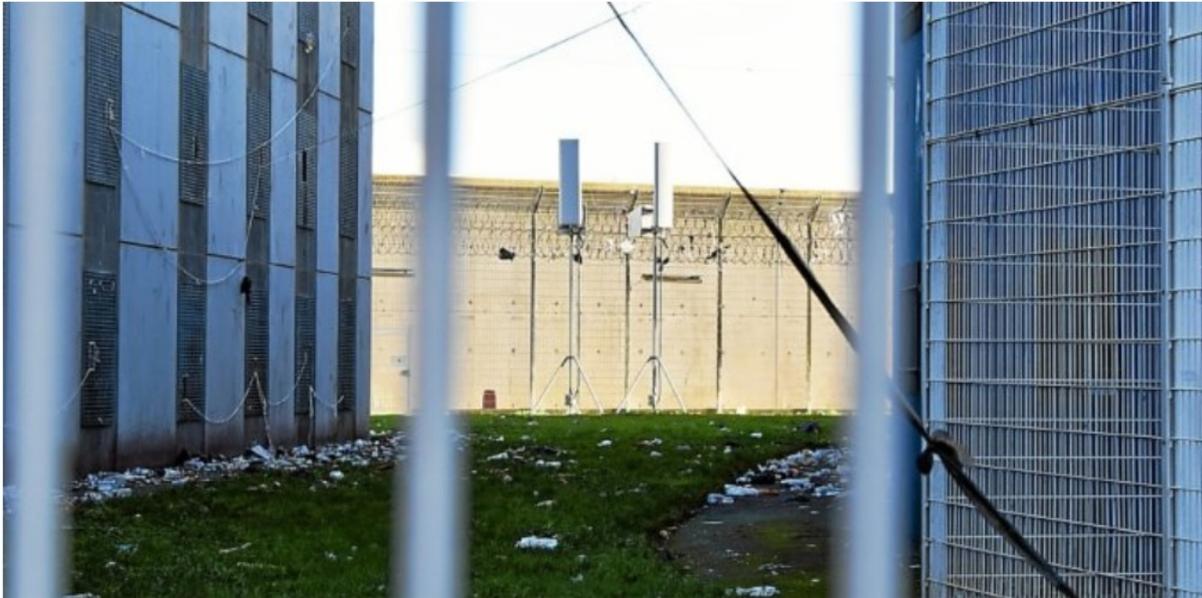
S'abonner

Actualités | Bretagne | [Chez Vous](#) | Économie | Sports | Loisirs | Services

Newsletters

## Incendies à répétition pour les brouilleurs de la prison de Rennes **T**

Publié par [Claire Staes](#) le 05 janvier 2023 à 06h00



À la prison de Rennes Vezin, une petite dizaine de brouilleurs sont installés. (Le Télégramme/Claire Staes)

### Impossible d'avoir la direction

Le Télégramme, 5 janvier 2023

En coulisses, la direction de l'administration pénitentiaire centralise les demandes presse faites à l'échelon local, explique-t-on au Syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP). *"Les directeurs ont pour consigne de ne pas s'exprimer quand il s'agit de sujets sensibles, comme les décès ou les suicides. On n'est pas franchement muselés, mais on doit faire remonter à la DAP (direction de l'administration pénitentiaire, ndlr) les demandes sur tout ce qui est un peu polémique"*, indique Alexandre Bouquet. *"Les demandes sont acceptées au cas par cas. Mais souvent, elles mettent du temps à être traitées, appuie Jean-Michel Dejenne, secrétaire général du SNDP. C'est vrai que dans certains cas, la pénitentiaire peut avoir une approche uniquement défensive."* Dès lors qu'une enquête est en cours, l'administration verrouille toute sortie d'informations et renvoie au parquet.

Au cours de la préparation de cet article, un des fonctionnaires sollicités s'est d'ailleurs vu refuser par sa hiérarchie l'autorisation de répondre à nos questions. Nos demandes ont été traitées par le service de presse de la direction de l'administration. Une réponse écrite – et partielle – a été reçue trois semaines plus tard, après relance. À l'heure où nous publions cet article, certaines données n'ont pas été encore communiquées. Face aux silences de l'administration, les rédactions sont donc confrontées à un dilemme récurrent : quand et comment publier ? *"On appelle systématiquement la prison et la DI (direction interrégionale, ndlr). On nous dit qu'on va nous rappeler, mais ça n'arrive jamais, soupire Claire Staes. Alors parfois, on sort les articles sans avoir eu la réponse au contradictoire, quand on a pu croiser des infos."*

À l'inverse de l'objectif de transparence affiché, cette communication *a minima* génère la publication d'articles monosourcés, notamment dans la presse régionale. Ils s'appuient alors notamment sur les communiqués des syndicats de surveillants et leurs publications sur les réseaux sociaux, qui mettent souvent en cause les détenus. Quant aux personnels non syndiqués, leur expression est limitée par le devoir de réserve... le recueil de leur parole peut s'avérer ardu. *"Un jour, une chargée de communication m'a appelée pour me dire que des surveillants se plaignaient que j'essaie de les contacter sur leur portable. J'ai répondu qu'ils étaient assez grands pour savoir s'ils voulaient répondre ou pas"*, se souvient auprès d'ASI Laurence Delleur, journaliste et réalisatrice du documentaire *"Matons violents"*. D'autres professionnels travaillant en prison, comme les soignants, sont aussi réticents à répondre aux interviews. *"Ils ont parfois peur que cela crée des problèmes dans l'accès aux consultations"*, témoigne Clara Monnoyeur.

# Drone intercepté au-dessus de la prison de Gradignan : "on a peut-être évité un drame"

Publié le 30/01/2023 à 15h29

Écrit par [Cendrine Albo](#)



Le filet de protection au-dessus de la prison de Gradignan dans l'agglomération de Bordeaux • © S. Tusq-Mounet

[Bordeaux](#)

[Gironde](#)

[Nouvelle-Aquitaine](#)

Un drone et son "colis" ont été pris dans les filets de protection installés au-dessus d'une cour de promenade de la prison de Gradignan. Drogue, nourriture, arme ? On ne sait pas encore ce qui était transporté. Les gardiens s'inquiètent pour leur sécurité.

**"Les gardiens s'inquiètent pour leur sécurité"**

France 3 Nouvelle-Aquitaine, 30 janvier 2023

# ÉCRIRE SUR LA PRISON SANS PARLER AUX PRISONNIERS ?

À l'exception des reportages négociés, les journalistes font face à une autre difficulté majeure : l'échange avec les personnes incarcérées, des sources pourtant indispensables au traitement de l'actualité d'une prison. En cause d'abord, le manque de confidentialité inhérent à l'enfermement. Outre la promiscuité en cellule, les appels passés depuis les cabines téléphoniques de la prison peuvent être écoutés par l'administration. La possession d'un téléphone portable étant toujours interdite, les journalistes qui tentent de communiquer avec les détenus par ce biais savent qu'ils les exposent à des sanctions disciplinaires. *"Il m'est arrivé plusieurs fois de contacter un détenu via les réseaux sociaux, puis de convenir d'un rendez-vous pour s'appeler. La seule possibilité, c'est en général le soir, après la dernière ronde, quand la personne est dans sa cellule"*, témoigne une des journalistes interrogées.

En outre, l'administration peut s'opposer à la diffusion de leurs propos, et sanctionner le détenu s'ils sont considérés comme outrageants, y compris par courrier – qui peuvent à tout moment être lus par les agents. *"Une fois, j'ai tenté de contacter un détenu en lui envoyant une lettre. Je n'ai jamais eu de réponse. Quelque temps plus tard, quand j'ai appelé l'administration pénitentiaire, on m'a dit qu'ils savaient que j'enquêtais depuis longtemps – parce qu'ils avaient lu cette lettre"*, rapporte Clara Monnoyeur. Alors souvent, ce sont des personnes sorties de prison, ou des proches de détenus, qui permettent de recouper des informations. Au départ de son enquête, Guillaume Krempp souligne le rôle déterminant d'un témoignage reçu après la publication de son reportage à la maison d'arrêt de Strasbourg : *"Je voudrais vous apporter quelques détails sur les conditions de détention déplorables de cette prison"*, y proposait l'ancien détenu.

Autre exemple **en janvier 2023**, quand, suite à l'homicide survenu à la prison de la Talaudière, près de Saint-Étienne, Anthony Laurent et ses collègues de France 3 se rendent compte que des témoignages publiés sur les réseaux sociaux diffèrent de la version relayée par les syndicats de surveillants et le procureur. *"On a vu qu'il y avait un rassemblement devant la prison, on décide d'y aller, se souvient le journaliste. Et là, surprise : la plupart des manifestants étaient des détenus du centre de semi-liberté. Ils étaient choqués et révoltés par ce qu'ils avaient lu dans les journaux. Et voulaient donner leur version des faits."* La loi ne permet toujours pas aux prisonniers de se syndiquer pour faire entendre une parole collective à l'extérieur des murs. Si des lignes bougent, *"la pénitencière est une institution qui n'est pas encore ouverte à la critique"*, estime Khaled Miloudi : *"Les portes peuvent s'entrouvrir, mais il y a toujours de la poussière sous le tapis."*



**3 auvergne rhône-alpes**

chez moi programmes menu

## Témoignages. Mort d'un détenu à la Talaudière : "on a crié pendant 40 minutes avant que les surveillants n'interviennent", des codétenus parlent

Publié le 04/01/2023 à 06h15

Écrit par [Sébastien Allec](#), [Anthony Laurent](#) et [Damien Grousseau](#)



Deux codétenus de Medhi Berroukeche ont donné à France 3 Loire leur version des faits. © Francetv

### "Des codétenus parlent"

France 3 Auvergne Rhône-Alpes, 4 janvier 2023



## PRISONS, SILENCE

DOSSIER



LIRE AUSSI

**LOCALES ET LOCALIERS, HIER ET AUJOURD'HUI**